L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux No 73, rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
DIMANCHE, 25 MAI 1884

## SPIRITISME.

### Les expériences du Dr Crookes.

La prochaine apparition du livre de William Crookes, *La Force psychique*, produira, certes, une durable sensation de stupeur dans les deux mondes, dit le *Figaro*.

On sait que l'illustre savant anglais est l'un des plus puissants et des plus méthodiques savants de ce siècle. Il a surpris une loi de la Nature, la Matière à l'état radiant, découverte qui, reculant les bornes de l'investigation positive, ouvre toute une région région de lumière à l'Ecole expérimentale.

L'ouvrage annoncé doit résumer plusieurs années d'expériences de l'ordre le plus extraordinaire.

—Quelques rares extraits en ont paru, ces derniers temps, dans le *Quarterly Journal of Science*, dans *Athenæum* et dans le *Quarterly Review*.

Dès les premières lignes de ces volumineux sommaires, on sent qu'il s'agit d'observations d'un caractère tout à fait insolite et que la Science de l'Homme se hasarde ici, pour la première fois, sur terrain tellement fantastique et inattendu que le lecteur, stupéfait, se demande s'il rêve!

Le Comité des Recherches des Sciences, à Londres, vient d'être mis en émoi par une note brève émanant de William Crookes, qui, sans commentaires, le convoquait au contrôle "d'expériences médianimiques dignes d'attention." Il se trouvait que, presque en ce même temps (hiver de 1870), des praticiens, délégués, en quelque sorte, par toutes les nationalités de l'Europe, entrecroisaient, dans les revues des sciences, les affirmations les plus étranges, déclarant que leurs essais particuliers sur la réalité du fluide médianimique amenaient chaque jour des résultats "inattendus". Dans la longue liste de ces savants, figurent, on doit le constater, des noms d'une certaine importance. La Faculté de Pétersbourg, par exemple, est représentée par l'un de ses plus éminents professeurs de chimie, M. Boutlerow;—l'Académie des sciences expérimentales de Genève, par le professeur Thury;—les Etats-Unis, par le docteur Robert Hare, professeur de chimie à l'Université de Pensylvanie, etc., etc.: l'espace nous manque pour citer les soixante ou soixante-cinq noms, aussi recommandables mentionnés dans ces rapports.

Etonnés de pareilles notifications, qui leur parvenaient, coup sur coup, de tous les points du monde scientifique, plusieurs physiciens allemands, des spécialistes de tous pays se rendirent à Londres, où des hommes tels que lord Lindsay et le lord comte de Dunraven, des mathématiciens tels que le capitaine C. Wynne, et une commission de membres de la Société Royale étaient venus s'adjoindre à William Crookes pour des observations quotidiennes.—Deux ou trois "sujets humains" doués,—paraissait il,—de manière à intéresser la Science, continuèrent de se prêter, dans les laboratoires anglais, et dans celui même de l'illustre docteur, à des expérimentations.

Il résulterait des attestations signées de l'érudite assistance que, non seulement les phénomènes réclamés au préalable se seraient tous produits—(ceci en plein jour et dans des conditions d'évidence toutes spéciales),—mais que d'autres faits, plus singuliers encore,—des incidents capables de déconcerter le positivisme le plus rassis,—se seraient imposés, tout à coup, au grave étonnement de l'assemblée; — qu'enfin "d'incohérentes manifestations revêtues d'une sorte de caractère macabre", auraient troublé la régularité compassée de ces examens.

Les sujets ou médiums étaient, cependant liés à terre, tenus aux quatre membres à une grande distance des objets impressionnés. Entre eux et ces objets s'interposaient les membres de la commission du contrôle. A l'état libre, ils étaient prévenus que toute communication physique, due à n'importe quel fraude subtile, serait instantanément châtiée d'une très violente secousse électrique, des réseaux d'induction enveloppant les appareils placés sur des isolateurs. Pour le surprise, deux des premiers prestidigitateurs illusionnistes de Londres surveillaient de près chaque expérience.

C'est dans de telles conditions qu'on a vu les aiguilles des dynamomètres de précision, à secrets contrariés (connus des seuls expérimentateurs), varier sous des pressions équivalentes à des centaines de livres, pendant que sur les murs, sur les instruments du laboratoire et *jusque sur les mains* des doctes assistants, des heurts, semblables "à ceux d'un doigt replié frappant impatiemment à une porte" étaient entendus ou ressentis.

A l'issue de presque toutes les séances, les médiums demeuraient étendus sur le parquet, dans un état de prostration cataleptique présentant, médicalement, toutes les apparences de la mort.

Parmi ces médiums-naturels étaient des enfants de sept et huit ans, s'élevant à des hauteurs de plusieurs mètres et flottant, presque endormis, dans l'espace, pendant plusieurs minutes. "Ce phénomène, affirme le docteur Crookes, M. Home l'a exécuté, aussi, plus de *cent fois* devant nous, rénovant ainsi le prestige du sortilège de Simon le magicien de l'amphithéâtre de Rome."

D'après un grand nombre de professeurs émérites,—entre autres ceux dont nous avons cité les noms,—au témoignage de plusieurs délégués éminents d'universités ou d'académies, et des différents membres de la Société Royale ainsi que du Comité de Recherches des Sciences, appuyés de l'attestation de William Crookes, les principaux phénomènes reconnus comme désormais avérés seraient, —(non compris leurs subdivisions):

1° L'altération du poids d'un corps quelconque, obtenue à distance; 2° d'inexplicables visions de météores, traversant les laboratoires, avec des allées et venues.—sortes de lumières ovoïdes, radieuses, inconnues, *inimitables*, — bondissant et rebondissant d'objets en objets; 3° des déplacements continuels d'instruments scientifiques, de meubles lourds ou légers, se mouvant comme sous l'action d'une force occulte; 4° de véritables "apparitions" de formes étranges, de "*regards*", de mains lumineuses d'une ténuité inconcevable et cependant tangible—au point de supporter, dans l'air, un thermomètre en liège du poids de quatre grammes, lequel demeurait, sous leur pression, d'un niveau absolument insensible,—ces mains offraient l'aspect tantôt vivant, tantôt cadavérique; et si rapide que fût l'éclair dont on essayât d'en répercuter la vision sur l'objectif, aucune plaque photographique n'a été impressionnée, en aucune façon, de leur présence. Et ces mains, pourtant! saisissaient des fleurs sur une table et allaient, à travers l'espace, les offrir à des spectateurs; puis, tout à coup, venaient nous "*serrer les mains avec toute la cordialité d'un vieil ami*"; 5° des mises en jeu d'instruments de musique placés, positivement, dans des conditions où toute communication était impossible et *dangereuse* pour le médium; 6° des doigts fluides, lumineux, relevant une plume sur une table et traçant des lignes d'écritures différentes où plusieurs ont affirmé reconnaître celles de personnes défuntes (quelques-uns, même, en ont fourni la preuve) —Tout ceci, de jour et de nuit.

"—J'ai vu, devant témoins (affirme expressément le Dr William Crookes), l'une de ces nébuleuses mains claires prendre une fleur à longue tige, nouvellement cueillie, et la faire passer lentement à travers la fente imperceptible d'une planche de chêne massive, sans qu'il fût possible d'apercevoir ensuite, sur cette fleur, soit à l'œil nu, soit au microscope, *une trace quelconque d'érosion sur la tige ou sur les feuilles*, lesquelles étaient dix ou douze fois plus larges que la fente de cette planche.—Plusieurs membres de la Société Royale et moi nous avons vu, ensemble, *l'ombre d'une forme humaine* secouer des rideaux pendant plus de deux minutes, puis disparaître en s'atténuant. —Cent fois nous avons vu des flambeaux et des lampes, placés sur des meubles, s'élever avec eux, se pencher, sans tomber, tenant leurs flammes droites et horizontales selon le degré d'inclinaison de ces objets dans l'air.

—Quant aux célèbres "tables tournantes," nous avons voulu, par surcroît, vérifier le fait dans des conditions de difficultés spéciales et que la rare puissance de nos médiums pouvait, seule, surmonter.—Le Comité de Recherches des Sciences dialectiques de Londres et les professeurs étrangers s'étant donc assemblés pour un essai concluant à ce sujet, quatre de ces médiums sont venus se placer à genoux sur des chaises dont les dossiers seuls touchaient la table—(une lourde et vaste table)—Ils croisèrent leurs mains sur ces dossiers et rien de leurs personnes n'était en contact direct avec la table. De plus, certaines mesures minutieuses, de nous seuls connues, avaient été prises pour avérer l'authenticité absolue du phénomène. En quelques instants, nous vîmes l'énorme table s'enlever de terre, se pencher, frapper le parquet, monter, stupéfiante, au-dessus de nous, flotter, se livrer dans l'espace à des évolutions diverses, puis redescendre lentement à sa place. Le Comité et l'assistance ont donc attesté comme "concluante" cette expérience... qui, d'ailleurs, ne pouvait plus nous étonner."

Voici maintenant les conclusions du Dr. William Crookes lui-même à ce sujet:

—La foule, toujours avide du "surnaturel," nous demande: "Croyez-vous ou ne croyez-vous pas?" Nous répondons: Nous sommes chimistes: nous sommes physiciens; notre fonction n'est pas de "croire ou de ne pas croire" mais de constater, d'une façon positive, si tel ou tel phénomène est ou n'est pas imaginaire. Cela fait, le reste ne nous regarde plus. Or, quant à la réalité de ceux-ci, nous nous prononçons pour l'affirmative, au moins provisoirement, puisqu'à la parfaite consternation de nos sens et notre entendement, l'évidence nous y contraint.

"Rien n'est trop merveilleux pour être vrai, a dit Faraday, si cela est conforme aux lois de la Nature. Mais il faudrait connaître *toutes* les lois de la Nature, (et rien qu'avec celles que nous ignorons on pourrait créer l'Univers), pour déterminer si tel phénomène leur est ou non conforme. Or il se trouve qu'ici, comme en électricité, par exemple, l'expérience, l'observation sont les seules pierres de touche de cette conformité.

"Qu'on veuille donc bien se souvenir que nous ne risquons ni hypothèses, ni théories, *quelles qu'elles soient*. Nous attestons, simplement, certains faits et ne pouvons avoir qu'un seul but, conforme à celui de toute notre longue carrière, la Vérité. Les Comités d'examen, les hommes éminents, les praticiens de toute nation qui se sont adjoints au sévère contrôle de nos expériences ont conclu avec moi: Nous ne vous disons pas, encore une fois, que cela est *vraisemblable*; nous vous disons que cela EST!

---

Un véritable événement parisien, car il ne s'agit de rien moins que d'horizons nouveaux et de parages inconnus offerts au goût légendaire du Parisien pour la promenade et la flânerie.

C'est le 6 mai que la Compagnie de l'Ouest, la compagnie de banlieue par excellence, a ouvert la ligne de Saint-Cloud à l'Etang-la-Ville. Le Parisien va pouvoir, grâce à elle, découvrir, à peu de frais et sans fatigue, tout cet ensemble de pays charmants qui sont à sa porte et qu'il ignore: Garches, Vaucresson, la Celle-Saint-Cloud, Louveciennes, Marly-le-Roy. Il y retrouvera, à chaque pas, la trace de ce gracieux dix-huitième siècle qui nous a laissé de si jolie et de si aimables souvenirs.

La Compagnie de l'Ouest qui elle aussi, en a recueilli les traditions, met à la disposition des promeneurs une série de trains habilement combinés pour les emmener et les reconduire; si ceux qu'elle a organisés ne suffisent pas, elle en organisera d'autres; ce sont là choses dont elle a l'habitude et l'on peut s'en fier à elle.

---

La direction du "Bureau Véritas" vient de publier la statistique suivante des sinistres maritimes, signalés pendant le mois de mars 1884, concernant tous les pavillons:

Navires à voiles signalés perdus: 5 allemands, 4 américains, 35 anglais, 2 autrichiens, 2 danois, 8 français, 1 grec, 4 italiens, 7 norvégiens, 1 portugais, 2 suédois; total: 71.

Dans ce nombre sont compris 10 navires supposés perdus, par suite de défaut de nouvelles.

Navires à vapeur signalés perdus: 11 anglais, 1 espagnol, 2 français: total 14.

Dans ce nombre est compris 1 vapeur, supposé perdu, par suite de défaut de nouvelles.

---

Suivant l'usage, la commission de contrôle de la monnaie vient de procéder à l'expertise annuelle des pièces d'or, d'argent et de bronze fabriquées à Paris pendant l'année 1883. Par suite de la mort de M. J.-Dumas, son président, cette commission a confié cette fonction à M. Teisserenc de Bort, l'ancien ministre du commerce.

Il a été constaté que le titres des monnaies d'or a été trouvé de 899 millièmes 8, soit bien près du chiffre légal de 900 millièmes.

Enfin l'alliage des monnaies de bronze a été reconnu exact. La fabrication a donc été régulière.

---

La préfecture de la Seine publie le rapport de M. Morillon, chef du bureau des halles et marchés; nous y relevons quelques chiffres intéressants concernant la consommation de Paris.

Le pain.—La consommation du pain peut être évaluée à 400 grammes par habitant. Le prix, en 1883, a été constamment au-dessous de 40 c. le kilogramme, ce qui, d'après les calculs de M. Morillon, donne aux boulangers une prime de 4 centimes, déduction faite de la prime de cuisson.

La viande.—Il a été consommé: 149 millions 729,462 kilogrammes de viande de boucherie avec une diminution de 6,717,436 kilogrammes sur l'année 1882; 24,865,841 kilogrammes de viande de porc, avec une augmentation de 1,441,275 kilogrammes sur l'année 1882. Il a été consommé, en outre, 9,485 chevaux, 307 mulets et 40 ânes, avec une augmentation de 2,000 têtes sur l'année précédente.

Les prix moyens ont augmenté pour les viandes de boucherie, et diminué un peu pour la viande de porc.

Volaille et gibier.—La consommation de la volaille et du gibier est montée, l'année dernière, à 24,684,876 kil., soit une augmentation de 406,697 kil. sur l'année précédente.

Les prix moyens sont à très peu près les mêmes qu'en 1882.

A la consommation de la volaille et du gibier, il faut ajouter celle des pâtés et terrines, des viandes confites, etc., qui a été de 1,503,024 kil en 1883 et qui n'avait été que de 1,284,000 kil. en 1882.

Poisson.—La consommation du poisson a été en augmentation de 943,195 kil. Les quantités de poissons entrées à Paris se sont élevées à 24,404,205 kilog.

Huitres et coquillages.—Les apports de coquillages n'ont jamais été plus grands qu'en 1883 (5,851,150 kil.). Les huîtres de Portugal sont cotées pour un chiffre de 3,041,684 kil., en augmentation de 500,000 kilog, tandis qu'il y a diminution pour les autres espèces de qualité supérieure.

Beurre, œufs et fromages.—Augmentation des apports et baisse légère des prix pour le beurre, dont on a consommé 17,507,661 kilogr.

Le prix des œufs a légèrement augmenté, de même que la consommation, qui a été 21,343,194 kilogr (20 œufs au kil.).

Les fromages secs, les seuls soumis à l'octroi, et dont on connait les quantités, donnent pour 1882 un total de 4,433,229 kil.

Les quantités et les prix ont été en décroissance légère.

Les fruits et les légumes ne payant pas l'octroi il est difficile d'évaluer les quantités consommées.

Ces quantités sont énormes; on n'a de chiffres certains que pour le raisin, dont en 1883, Paris a consommé 8,964,610 kil., contre 7,681,684 kil. en 1882.

Liquides.—Il y a eu diminution de 190,043 hectolitres dans la consommation du vin, comparativement à l'année 1882.

Voici, d'ailleurs, le tableau de quantités entrées dans Paris pour les différents liquides:

| | |
|---|---|
| Vin | 4,717,797 hect. |
| Alcool (en diminution) | 160,061 |
| Bière (en augmentation) | 305,674 |
| Cidres, poirés, hydromels (en augmentation) | 137,956 |
| Huiles comestibles (en diminution) | 15,857,550 |

Ajoutons que la diminution des apports de matériaux en 1883 a été de 24,000,000 de kilog. de chaux et de ciment, 3,000,000 d'hectolitres de plâtre, 325,000 mètres cubes de moellons et pierres de taille, 20,000, de kilog. de fers et fontes.

---

Le "Bulletin municipal" signale l'existence, à Paris, de voitures spéciales que la préfecture de police met à la disposition des malades atteints de maladies épidémiques contagieuses ou simplement parasitaires, pour les transporter à l'hôpital.

---

Les commissions locales et le service d'inspection du travail des enfants dans les manufactures, en France, désireux de concilier les nécessités de l'industrie avec la protection de l'enfant, ont dû, dès le début de l'application de la loi, user de beaucoup d'indulgence.

Aujourd'hui, la loi est entrée à peu près complètement dans les mœurs. On n'a plus actuellement les mêmes raisons pour ménager les industriels qui n'exécutent pas ses prescriptions.

En 1883, le nombre des contraventions s'est élevé à 170, se décomposant ainsi: 35 pour inexécution de la loi, 61 pour accidents, 74 pour surcharges.

Sur ce nombre, 75 ont fait l'objet de procès-verbaux transmis au parquet, 94 ont été classés par l'administration; sur les 75 contraventions transmises au parquet, 64 ont été suivies de condamnations.

En 1882, 122 industriels avaient été condamnés; il y a donc, pour le dernier exercice, une diminution de 58, et, comme les commissions locales se montrent plus sévères que précédemment, cette diminution accuse un progrès sensible dans l'accomplissement des prescriptions de la loi du 19 mai 1874.

Le total des amendes résultant des 64 condamnations prononcées en 1883, s'élève à la somme de 3,882 francs.

En 1882, les 122 condamnations avaient produit un chiffre de 8,930 francs.

## SPECTACLES BALS, &c.

### PAVILLON FARANTA.
Coin des rues Bourbon et Orléans.
Annonce Extraordinaire.
Engagement à un prix énorme de la grande Reine parisienne d'Opéra Bouffe à caractères.
**Mlle Jeanne Delorme.**
Cette actrice possède une magnifique voix, et ces charmes, manières et chic dont seule, la Parisienne est douée.
Elle chantera les plus récents morceaux de l'opéra-comique français. Le Signor veut plaire à tous ses habitués en n'engageant que des artistes émérites. 25 mai—

### WEST END.
Théâtre de l'Opéra du West End.
MARSHAL REDAN, Directeur.
1884........SAISON........1884
Commençant le DIMANCHE, 18 mai 1884.
Tous les soirs et les Matinées du MERCREDI et SAMEDI.
Première représentation en ville de la grande Extravaganza d'Opéra Burlesque, intitulée:
PRINCE AMABEL.
Telle qu'elle a été représentée au Théâtre Royal St James, à Londres, en Angleterre.
75........ARTISTES........75
Engagés expressément pour cette représentation sous la direction de
MARLANDE CLARKE.
Le grand orchestre conduit par le
PROFESSEUR D'AQUIN.
Exécutera un choix de morceaux populaires avant et après la représentation.
Les convois du West End partiront de la ville toutes les quinze minutes après 4 heures du soir.
Les billets dits de "commutations" sont maintenants prêts à être livrés.
15 mai—3m F. WINTZ, Surintendant.

### OUVERTURE DU PRINTEMPS
—CHEZ—
**GODCHAUX,**
MARCHAND DE
**VETEMENTS**
—ET—
**d'Articles de Toilette**
POUR HOMMES,
81, 83 et 85 rue du Canal.
Lundi, 10 Mars 1884,
Nouvelles Marchandises faites ici
—A—
**BAS PRIX.**
Venez examiner nos Nouveautés
Ordres de la campagne sollicités.
Echantillons et mesures envoyés.
ma... 9mars—

### Une Merveilleuse Histoire
RACONTÉE EN DEUX LETTRES.

**DU FILS:** "28 Cedar St., New York, 28 Octobre, 1882.
"*Messieurs*. Mon père demeure à Glover, Vt. Il a beaucoup souffert des Scrofules, et la lettre ci-jointe vous dira les merveilleux effets produits par la SALSEPAREILLE D'AYER. Je crois que son sang doit avoir été infecté depuis dix ans au moins; sans autre signe extérieur qu'une légère plaie scrofuleuse au poignet. Il y a cinq ans de nombreuses ulcères commencèrent à se montrer, et peu à peu se multiplièrent à tel point que son corps entier en fut couvert. Je vous assure, messieurs, que sa position était bien critique quand il commença à se servir de votre médecine. Maintenant il y a très peu d'hommes de son âge qui jouissent d'une meilleure santé. Je pourrai facilement nommer cinquante personnes prêtes à certifier de la vérité des faits que j'avance.
A vous sincèrement, W. M. PHILLIPS."

**DU PÈRE:** "C'est pour moi un plaisir, en même temps qu'un devoir, de venir auprès de vous attester et reconnaître les bienfaits que j'ai obtenus par l'usage de la
**Salsepareille d'Ayer.**
Il y a six mois mon corps était complètement couvert d'une terrible humeur et de plaies scrofuleuses. Cette humeur me causait des démangeaisons constantes et intolérables, et à chaque mouvement de mon corps le peau se fendait en différents endroits, et le sang coulait. Mes souffrances étaient terribles, la vie était pour moi un fardeau. Je commençai l'usage de la SALSEPAREILLE au mois d'Avril dernier, et je l'ai continué depuis lors. Un changement immédiat commença à s'opérer; peu à peu les plaies se sont cicatrisées, et ma santé est devenue parfaite en tous les points, de sorte que je suis capable de faire une bonne journée de travail, quoique j'aie soixante treize ans. Plusieurs me demandent comment je suis parvenu à obtenir une guérison si complète, alors qu'ils me croyaient incurable; et je leur dis ce que je vous raconte aujourd'hui. Glover, Vt., 21 Oct., 1882.
A vous sincèrement, HIRAM PHILLIPS."

La SALSEPAREILLE D'AYER guérit les Scrofules et toutes les Affections Scrofuleuses. Elle nettoie le sang de toute impureté, et restaure la vitalité et la force à tout le système.
PRÉPARÉE PAR
**Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.**
Vendue par tous les Droguistes; prix $1, six pour $5.

### F. JAHNKE,
(Breveté pour la Louisiane).
PAVAGE EN PIERRE ARTIFICIELLE DE SCHILLINGER.
Importateur et marchand de Pierres plates allemandes et de North River pour pavage, curb stone, ciment de Portland, TUILES, COQUILLES ET SABLE.
Nos 208 et 210 rue Delord,
Entre Baronne et Carondelet.
23jan—

### Grande Réduction de Prix.
Le magnifique steamer français PARIS, de la Compagnie Commerciale, nouvellement aménagé et réunissant toutes les commodités et améliorations modernes pour passagers, partira directement pour le Hâvre vers le 25 mai. Ce navire est sous les ordres du sympathique et populaire commandant Artur, si favorablement connu dans notre port et un des marins les plus expérimentés de France. Ceux qui se disposent à faire un voyage en Europe ne sauraient trouver meilleure occasion.
Pour les prix (très réduits) de premières, secondes et d'entrepont s'adresser à
FORSYALL, CLAYTON & CIE.,
6avril—2m 173 Commune.

### PHARMACIE ANGELL.
Importation et vente de Médicaments Français, anglais et allemands, de Livres, de Vitrines, etc.—Prix de New York.
153 et 155 rue Julia.
25... 1an

### INSTITUTION CURTO.
Pensionnat et Externat.
Coin St Philippe et Prieur.
Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.
Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offertes aux élèves sans prix extra.
Un cours d'Espagnol et d'Allemand a lieu l'institut 17 août—

### Briqueterie des Planteurs.
Briques expédiées par les chemins de fer "Morgan, La. & Texas," et "Pacific" et par les chalands sur le fleuve. Adresser les commandes par la boite 127 de la "Mechanics, Dealers & Lumbermen's Exchange," Nouvelle-Orléans. Les commandes des campagnes par la boite 8 post de Gretna.
S. D. HARVEY, propriétaire.
nov—1 an

### LA CREOLINE,
—OU—
La liqueur Malakoff des dames et des familles.
ALPHONSE WALZ,
94 et 96 rue Conti,
18mars— Seul propriétaire et fabricant.

ANT. CARRIERE
E. CARRIERE, CHAS. J. CARRIERE
### A. Carrière & Sons
Négociants-Commissionnaires,
No 129 rue Gravier.
Avances libérales sur consignations à nos amis Londres, Liverpool, le Havre & Bordeaux 16 mars

## DEMANDES.

On demande—Une femme blanche ou de couleur pour faire la cuisine d'une petite famille. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser au No 291 rue Royale. 25 mai—

On demande une bonne cuisinière, une bonne blanchisseuse et repasseuse ainsi qu'une parfaite domestique de ménage pour une famille de trois personnes. S'adresser avec recommandations, 10 rue Carondelet, au rez-de-chaussée. 24 mai—23 et 25

On demande—Une bonne domestique de maison pour une dame seule. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser No 254. rue Bourbon. 23mai—3f

On demande dans une famille catholique une dame capable de bien enseigner à deux élèves le français, l'anglais et la musique; ou le français, l'anglais et l'espagnol, sans la musique.
Bons gages; et s'il y a entente, un bon *home* sera assuré à une personne acceptable. Recommandations requises. S'adresser à A B C, Lock Box 88. 22mai—1sem

Cuisinière—Une bonne cuisinière, bien recommandée, désirerait trouver une place dans une famille. S'adresser au No 409, rue Amour (3me district) entre St Antoine et Bagatelle. 20 mai—6f

Trouvé.—Un CHIEN de chasse. Le propriétaire peut le réclamer au soussigné en payant les frais d'entretien et d'annonce. ALFRED BOURDAIS, No 284 rue Osage, encoignure Broad. 25 mai—3f.

### AVIS LEGAL.
Avis est par le présent donné qu'à la session de l'Assemblée Générale de 1884, un bill sera présenté donnant permission à Kramer & Herman de poursuivre l'Etat comme subrogés de P. J. McGuirck, fermier, pour avoir peint la Maison d'Etat à Baton Rouge, Lne.
Nouvelle-Orléans, 18 mai 1884.
18 mai—5f en 30j

### AVIS LEGAL.
Avis est par le présent donné qu'une demande sera adressée à la prochaine Assemblée générale pour le vote d'une loi autorisant la ville de la Nlle-Orléans à convertir, au gré des porteurs des bons à prime en coupons et bons enregistrés, avec intérêt payable par trimestre ou semestre.
4mai—5f en 30j.

### AVIS LEGAL.
Nouvelle-Orléans, 30 avril 1884.
Avis est par le présent donné que, conformément à l'article 45 de la Constitution, une demande sera adressée à la Législature, pendant sa prochaine session, pour le vote des lois suivantes:
1° Loi fixant les salaires des députés du shériff criminel de la paroisse d'Orléans et pourvoyant au paiement des salaires du shérif criminel et de ses députés par la ville de la Nouvelle-Orléans.
2° Loi fixant les salaires du greffier aux minutes et des autres députés greffiers de la Cour criminelle de de District pour la paroisse d'Orléans, et pourvoyant au paiement des salaires du greffier de la Cour criminelle de District et de ses députés par la ville de la Nouvelle-Orléans.
3° Loi pourvoyant au paiement par la ville de la Nouvelle-Orléans des honoraires fixés par la loi pour l'avocat de district de la paroisse d'Orléans et requérant que le budget de ladite ville soit amendé pour pourvoir au paiement de ces honoraires.
1 mai—6f en 30j

### Avis.
Avis est ici donné de l'intention du soussigné de s'adresser à la prochaine Législature pour l'allocation d'une somme à lui due pour du savon fourni à l'Hôpital de Charité en 1871-72 et 73.
J. H. KELLER.
20avril—20 26—4 9 15 mai

### AVIS LEGAL.
Il sera adressé à la Législature à sa session de cette année (1884), par les soussignés, une demande pour être autorisés à poursuivre l'Etat judiciairement pour services professionnels rendus, ou pour le vote d'une allocation en paiement des dits services, sur preuves bien établies, pour $44,000.
HORNOR & BENEDICT, en liquidation.
28 avril—4 f en 30j

### AVIS LEGAL.
Avis est par le présent donné que, conformément à l'article de la Constitution qui gouverne en pareille matière, je demanderai à la Législature de l'Etat de la Louisiane, qui se réunit en mai prochain, de prohiber l'assessement et la collection des taxes de levées de district dans le cinquième district municipal, ville de la Nlle-Orléans.
26av—5fen30j N. TREPAGNIER.

### AVIS LEGAL.
Avis public est donné par les présentes de l'intention de s'adresser à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, à sa prochaine session, pour demander l'adoption d'un acte autorisant la ville de la Nouvelle-Orléans à renouveler et à prolonger le paiement de sa dette pour le reliquat non payé des billets maintenant échus et exigibles, qui avaient été originairement fournis pour représenter une partie du prix d'achat du Parc de Ville. L'acte devrait autoriser la ville de la Nouvelle-Orléans à émettre des certificats de dette ou obligations, pour le montant des dits billets, avec dépens, honoraires et intérêts; les dits certificats devront porter intérêts au même taux que ledit reliquat de prix d'achat. L'acte portera que cette prolongation de temps interrompra et suspendra la prescription, mais n'affectera, n'affaiblira, n'altérera, n'annulera en aucune façon, les obligations actuelles de la ville, relativement à la dite dette, ni les droits et les moyens légaux des détenteurs des dits billets et de la dette que les billets représentent. L'acte portera, aussi qu'en cas de retard, ou de défaut de paiement d'une partie du principal ou de l'intérêt des dits certificats de dette, les détenteurs seront pleinement garantis dans tous leurs droits et moyens légaux qui garantissent maintenant les dits billets, et pourront réclamer et exiger le paiement de la dette avec dépens, honoraires et intérêts, de la même façon et avec les mêmes droits que si la prolongation n'avait pas été accordée, laissant, cependant, intactes l'interruption et la suspension de la prescription. L'acte portera aussi que les billets primitivement fournis seront conservés jusqu'à parfait paiement des dits certificats de dette, à émettre par la ville de la Nouvelle-Orléans, et devront servir à tous porteurs des dits certificats de la ville de la Nouvelle-Orléans, en cas de non paiement d'aucune partie du principal ou de l'intérêt des dits certificats, et dans l'éventualité de procès, ou procédures judiciaires, pour en obtenir le paiement; et autorisant la ville de la Nouvelle-Orléans à lever une taxe pour le paiement de la dette représentée par les dits certificats. L'acte devra pourvoir au rachat de ladite dette, et autoriser ladite ville, le Bureau de Liquidation ou toute autre autorité compétente à faire ce qui sera nécessaire pour exécuter les dispositions de l'acte.
Nlle-Orléans 15 avril 1884.
18avril—au 3mai

Avis est ici donné à tous, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'il sera présenté à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, au cours de sa prochaine session, une demande d'augmenter le traitement des Commissaires du jury de la paroisse d'Orléans, et d'amender, dans ce but, la législation à ce sujet.
13avril—1m

### VENTE DE BANQUEROUTE
TOILES ET COTONS A DRAPS
Damas pour table et belle Lingerie damassée pour table.
Couvertures de piqués, Nappes et Serviettes de damas.
Mouchoirs de bobinet, toutes largeurs.
Beaux BAS SOIE pour dames, couleurs assorties BAS Balbriggan.—CHAUSSETTES de Messieurs et un grand assortiment de
Parasols et demi-Ombrelles.
Ces marchandises sont toutes nouvelles et françaises (pas endommagées) achetées à une vente de banqueroute à New York, maison d'importation; et, afin de les écouler aussi rapidement que possible, nous les offrons bien au-dessous du coût d'importation.
On peut les examiner sur nos comptoirs du centre.
B. & W. CRONER,
Rue du Canal, 141, coin Bourbon.
30 mars—3m

### Agence d'Emigration Française
Le SOUSSIGNÉ a ouvert à St Paul, Minnesota, une agence d'émigration française. Il sollicite les ordres de MM. les planteurs de la Louisiane qui auraient besoin d'ouvriers ou de fermiers. Ceux qui auraient des terres à vendre ou à céder à quelque condition que ce soit, sont priés de s'adresser à lui, en lui envoyant les renseignements nécessaires.
F. C. BOUCHER, Directeur,
104 E. Third street,
Presley Block, St-Paul, Minn.
1jav..

### Marais Street Steam Brewery
**H. F. STURCKEN,**
80, 82, 84 et 86 RUE MARAIS,
Entre Conti et St-Louis

### Dr. J. B. Perez
Médecin et Chirurgien,
D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des
ORGANES GENITO-URINAIRES
et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le Female Regulating Elixir du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau.
No 6 rue South Rampart.
mars—84—1an

### BODLEY BROTHERS
Quartier-général de Voitures.
70, 72, 74 rue St-Charles.
Ont assortiment le plus complet de wagons à cannes, charrettes à cannes à 3 et 4 mulets, charrettes à bœufs, dos, pour logs, wagons à coton, charrettes à bagasse, charrettes pour fermes, charrettes à ris, petites charrettes de toutes dimensions, rais, jantes, brancards, colliers de chevaux, matériaux pour voiture, graisse pour essieux moyeux. Nous appelons l'attention sur nos essieux durcis, nos moyeux forgés à froid et les fermes (extra destinés à nos charrettes et wagons, lesquels sont fabriqués dans nos propres usines, à Wheeling, W. Va., avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons aux plus fortes demandes.
12mai—1an

Médaille d'Or, Paris 1878. — Diplome d'honneur Amsterdam 1878
### BASILE BARES.
No 84 - - Rue Royale - - No 84
SEUL AGENT.
Venant d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec nouveau système Equilibre. Breveté pour la tenue de l'accord la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués expressément pour notre climat et sont pleinement garantis. J'offre ces Pianos au prix excessivement réduit
Accords et réparations de Pianos et Orgues aux conditions très avantageuses.
15nov—

## L.S.L.

**Prenez**

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

GRANDE CHANCE
—POUR—
**UNE FORTUNE!**
LA COMPAGNIE DE
**LOTERIE**
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
FERA A LA
**Nlle-Orléans,**
MARDI, 17 JUIN 1884
UN
TIRAGE EXTRAORDINAIRE,
CLASSE F,
Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction de
GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE
**PAS DE REDUCTION!**
**Pas d'ajournement!**
PLUS D'UN DEMI-MILLION
de Piastres distribué.
TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYES EN PLEIN,

| | |
|---|---|
| UN GROS LOT DE...... | $150,000 |
| UN GROS LOT DE...... | 50,000 |
| UN GROS LOT DE...... | 20,000 |

2,279 Lots, montant en tout à
**$522,500.**
Le tirage commencera positivement
A ONZE HEURES A. M.,
A
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.
Dans la matinée du
MARDI, 17 JUIN 1884,
**VOYEZ LE PLAN.**
PLAN EXTRAORDINAIRE,
**100,000 Billets à $10 le Billet.**

LISTE DES LOTS:

| | | |
|---|---|---|
| 1 Gros lot de | $150,000.. | $150,000 |
| 1 ... de | 50,000.. | 50,000 |
| 1 Lot de.... | 20,000.. | 20,000 |
| 2 Lots de.... | 10,000.. | 20,000 |
| 4 Lots de.... | 5,000.. | 20,000 |
| 20 Lots de.... | 1,000.. | 20,000 |
| 50 Lots de.... | 500.. | 25,000 |
| 100 Lots de.... | 300.. | 30,000 |
| 200 Lots de.... | 200.. | 40,000 |
| 600 Lots de.... | 100.. | 60,000 |
| 1000 Lots de.... | 10.. | 100,000 |

PRIX D'APPROXIMATIONS

100 Lots d'approximation de $300 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit.... 30,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit.... 10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de 20,000 soit.... 7,500
2,279 Lots s'élevant à.......$522,500

CERTIFICAT.
"Nous déclarons, par les présentes, que présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.
G. T. Beauregard
J. A. Early

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.
A vendre à toutes les agences de la Nouvelle Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE
**loterie de l'Etat de la Louisiane**
Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.
IMPORTANT.
Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, change de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.
(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.)
Adressez à
**M. A. DAUPHIN.**
Nouvelle-Orléans, Lne.
Adresser les lettres enregistrées et faire les mandats sur la poste (money orders) payables à la
New-Orleans National Bank
New Orleans, La.

## VENTES A L'ENCAN

### PAR ALBERT PAUL.
**Meubles élégants.**
Ameublements de salon, chambre à coucher et salle à manger. Tapis, Miroirs, Stores, Faïence et Verrerie, Pendules, Ornements Peintures, Poêle de cuisine et cent autres articles de ménage.
Aussi, un magnifique Piano droit.
Seront vendus à l'encan, MARDI, 27 mai 1884, à 11 heures A. M., à la résidence No 5, rue Esplanade, près Chartres.
ALBERT PAUL, Encanteur.
25mai—25 et 27

### PAR JAS. P. GUINAULT
**Placement avantageux.**
Vente positive pour cause de départ d'une jolie résidence en brique, divisée en deux corps de logis, rue Orléans Nos 122 et 124, près du Marché Trémé et de la Place d'Armes.
Deux jolies petites résidences rue St-Pierre, Nos 171 et 173, entre les rues St-Claude et Trémé.
PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur. Bureau Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI 31 mai 1884, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'encan de l'Hotel St-Charles, rue St-Charles—
Trois lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, désignés par les lots A, B, C, dans l'ilet compris entre les rues Orléans, St-Pierre St-Claude et Trémé.
Le lot A mesure 45 pieds 6 pouces de face à la rue Orléans sur 75 pieds 6 pouces de profondeur. Ensemble, une jolie résidence en briques, divisée en deux corps de logis, ayant huit chambres, dont quatre dans la mansarde, cabinets, galerie fermée derrière et deux cabinets. Cuisine haute en briques de quatre chambres; cour carrelée, citerne, hydrant à chaque locataire, lieux d'aisance, etc., etc. Gaz dans la maison principale. Le tout loué $30 par mois.
Les lots B et C mesurent, chacun, 23 pieds 2 pouces de face à la rue St-Pierre sur 40 pieds 6 pouces de profondeur. Les bâtisses sur les lots B et C consistent en une maison en bois couverte en ardoises, est très bon état, ayant deux chambres; cuisine, lieux d'aisance, citerne, etc. Louées chacune $10 par mois.
Voir les plans exposés à la Bourse.
Conditions—1/3 comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et huit pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage. Les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1884 seront à la charge des acquéreurs, en sus du prix de vente.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs sur le prix d'adjudication, afin de garantir la vente.
Actes de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs. 24mai—

### Succession de J. B. Trescazes
Propriétés situées dans le Premier, Second et Sixième Districts.
Deux propriétés rue Philippe, entre les rues St-Denis et St-Patrick, Nos. 400 et 404.
Deux lots de terre avec bâtisses formant encoignure aux rues Général Taylor et Annonciation.
Trois petites résidences rue St Pierre, Nos. 299, 307 et 310.
21 actions de la compagnie des Water Works.
20 actions de la compagnie d'assurance de l'Association de la Nouvelle-Orléans.
Un billet de $10 de l'Union Française payable à dix ans de date et portant cinq pour cent d'intérêt.
PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureaux Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 31 mai 1884, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St Charles, rue St Charles, au plus offrant et dernier enchérisseur, les propriétés suivantes, savoir:

Premier District.
1° Deux lots de terre dans l'ilet compris entre les rues Philippe, St Denis, St Patrick et Première, désignés par les lettres A, et B.
Le lot A mesure 40 pieds de face à la rue Philippe sur 91 pieds 8 pouces de profondeur. Ensemble une maison double en bois divisée en deux corps de logis, ayant galerie sur la façade, quatre chambres, hangar, citerne, lieux d'aisance, etc.
Le lot B mesure 40 pieds 1 pouce de face à la rue Philippe sur 91 pieds 8 pouces de profondeur. Ensemble une maison double en bois couverte en ardoises, ayant quatre chambres, hangar, citerne, lieux d'aisance, etc., etc.

Sixième District.
2° Deux lots de terre formant encoignure aux rues Général Taylor et Annonciation, lesquels lots de terre mesurent ensemble 58 pieds 10 pouces de face à la rue Annonciation sur une profondeur et façade à la rue General Taylor de 120 pieds. Ensemble une maison en bois ayant quatre chambres au grand hangar, citerne, lieux d'aisance, etc., etc.

Second District.
3° Un lot de terre dans l'ilet compris entre les rues St Pierre Orléans, Dérbigny et Roman mesurant 27 pieds de face à la rue St Pierre sur 57 pieds 2 pouces 7 lignes de profondeur. Ensemble une maison en bois couverte en ardoises ayant quatre chambres, cuisine haute de quatre pièces, cour carrelée, citerne, lieux d'aisance, etc.
4° Un lot de terre situé dans le même ilet que la propriété ci-dessus décrite, mesurant 27 pieds de face à la rue St-Pierre, sur 57 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur. Ensemble une maison en bois couverte en ardoises avec quatre chambres, cuisine double, citerne, hangar, etc.
5° Un lot de terre, situé dans l'ilet borné par les rues St Pierre, Promenade Carondelet, Dérbigny et Roman, lequel lot mesure 27 pieds de face à la rue St. Pierre sur 101 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 7, 100 pieds 2 pouces 6 lignes sur la ligne opposée et 27 pieds 6 lignes de largeur sur la ligne du fond.
Ensemble une maison en bois couverte en ardoises, ayant deux chambres un cabinet, galerie derrière et hangar à laver, cuisine double hangar deux citernes, lieux d'aisance, etc. Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Actions.
21 actions de $100 chaque de la Compagnie des Water Works.
20 actions de $30 chaque de la Compagnie d'Assurance de l'Association de la Nouvelle-Orléans.
Un billet de $10 de l'Union Française, payable dix ans après date, (1er janvier 1882) portant 5 pour cent d'intérêt de date à échéance.
Conditions—Pour les actions comptant, sur les lieux avant le transfert.
Pour les propriétés—Un tiers ou davantage comptant, et la balance à un et deux ans de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.
Les acquéreurs assumeront, en sus du prix de vente, les taxes d'état et de ville payables en 1884.
Actes de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire, aux frais des acquéreurs.
Un dépôt de 10 0/0 comptant sera exigé des acheteurs sur le prix d'adjudication afin de garantir la vente.
21 mai—21 24 27 29 31

### Terrain d'encoignure, faisant face au Lac Pontchartrain et près de l'Hôtel Washington.
"Succession de John Scanlon."
PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 21 juin 1884, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'encan de l'Hotel St-Charles, rue St-Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 14 mai 1884.
Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dependent, situé dans la ville de Milneburg, paroisse d'Orléans. Lequel lot de terre forme encoignure aux rues Française et Columbia, mesurant mesure française 50 pieds de face à la rue Columbia sur une profondeur et façade à la rue des Français de 130 pieds.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Octave de Armas, notaire aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes d'état et de ville dues en 1884.
20 mai 20 27 juin 7 14 21.

### PAR GIRARDEY & MACON.
**Propriété rémunérative.**
Maison à deux corps de logis, rue Marais.
Entre Bienville et Conti.
PAR GIRARDEY & MACON—Encanteurs—Bureaux No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 31 mai 1884, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, il sera vendu
La jolie et confortable résidence (cottage) en bois, avec mansarde désignée par les Nos 72 et 74 rue Marais, dans l'ilet borné par les rues Marais, Trémé, Bienville et Conti
Le terrain mesure 31 pieds 8 pouces de face sur 112 pieds de profondeur. Chaque corps de logis contient cinq chambres, en sus de la cuisine qui est séparée du corps principal de logis. La propriété est louée à raison de $24 par mois sans bail
Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit de 1 et 2 ans pour billets spécialement garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant les clauses usuelles de 8 pour cent par an d'intérêt, 5 pour cent honoraires d'avocat, transfert de la police d'assurance; les acquéreurs devront assumer les taxes dues et exigibles en 1884, en sus du prix de la vente, et paieront 10 pour cent au comptant au prix de l'adjudication au moment de la vente.
Acte de vente pardevant Octave de Armas notaire, aux frais de l'acquéreur.
22mai—à la vente.

### PAR HOEY & O'CONNOR.
ANNONCE JUDICIAIRE.
**Trois sites de choix pour bâtisse,**
Coin des rues Canal et Galvez, et
**Trois bâtisses à deux corps de logis**
Rue Galvez.
Mme Augusta L. Hyams vs. Ingram R. Hyams et als.
No 10,154—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
**Vente en partage et au comptant.**
PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 31 mai 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement dans la susdite affaire, rendu le 1er avril 1884, par l'Hon A. L. Tissot, juge de la dite Cour, et signé le 8 avril 1884, il sera vendu à l'encan—
Six lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Second District, dans l'ilet borné par les rues Canal, Dumaine, Galvez et Miro, désignés par les Nos 19 à 24.
Les lots 19 et 20 ont chacun 28 pieds 10 pouces de face à la rue du Canal sur 114 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 21 a 29 pieds 11 pouces de face à la rue du Canal sur une profondeur et façade à la rue Galvez de 114 pieds.
Le lot No 22 a 28 pieds 5 pouces de face à la rue Galvez sur 130 pieds 3 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 23 a 24 pieds 4 pouces et le lot No 24 a 28 pieds 5 pouces de face à la rue Galvez sur une profondeur, chacun de 130 pieds 3 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles. Sur ces trois lots décrits en dernier lieu sont bâtis trois cottages en bois à un étage et à deux corps de logis rapportant $18 chacun par mois. Chaque lot sera vendu séparément.
Conditions—Comptant. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1884 et feront un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.
Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant John G. Eustis, notaire.
30 avril—30—10,17,24,31 mai

## ANNONCES JUDICIAIRES

### VENTES PAR LE SHERIF.

**Aristide Delvaille vs. Emile F. Schmid.**
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,421—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et avec le consentement des parties intéressées, je procéderai à la vente, à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI, 29 mai 1884, à 10 1/2 heures a. m., des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:
1° Le tout et principalement le contenu et les installations, etc. de la buvette et salon de bière que contiennent les lieux No 44 de la rue St Charles, ensemble avec tous les meubles et effets mobiliers, etc. que contiennent les dits lieux, le tout conformément à un inventaire déposé à mon bureau.
2° Tous droits d'occupation des lieux ci-dessus mentionnés, servant comme buvette et salon de bière jusqu'au 30 septembre 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 mai—25,27,29,29

**Succession de Peter O'Kornbeck.**
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 11,077.—En vertu d'un ordre de vente, en date du 23 mai 1884, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères, sur les lieux ci après désignés, VENDREDI, 6 juin 1884, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, savoir:
Un lot de meubles et autres effets mobiliers, etc., sur les lieux No 565 de la rue Douane, entre celles Broad et White, et conformément à un inventaire déposé dans l'affaire ci dessus.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY. Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25mai—25 27 31 juin6

**New Orleans Insurance Association versus James A. Jorda.**
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 11,448.—(Transféré de l'ancienne Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, No 8,266.)—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI 25 juin 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Deux certains lots de terre, avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Plauché, Kerlerec, Villiers [illegible] et désignés par les numéros un et deux [illegible] plan annexé à un acte passé pardevant [illegible] Jr, notaire, le 7 septembre 1871, conformément au dit plan les dits deux lots mesurent, au pied américain, comme suit, à savoir: Le lot numéro deux mesure trente pieds de face à la rue Kerlerec sur une profondeur de cent soixante-sept pieds quatre pouces et cinq lignes sur la ligne vers la rue Villeré, cent soixante pieds cinq pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de division du lot numéro un, et vingt-neuf pieds quatre pouces et trois lignes de largeur dans le fond le lot numéro un touche au lot ci-dessus décrit, et mesure trente pieds un pouce et sept lignes de face à la rue Kerlerec, cent soixante pieds cinq pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de division du lot numéro deux, cent cinquante-cinq pieds onze pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de l'autre côté et vingt-neuf pieds quatre pouces et trois lignes de largeur dans le fond.
Etant la même propriété acquise par le défendeur dans cette affaire de E. F. Mioton, par acte passé pardevant G. LeGardeur, Jr, notaire, le 7 septembre 1871.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans
24 mai—24,31—juin 7,14,21,25

**Block Pollack & Co. vs Vaughan, Seymour & Co., en liquidation, et a.s.**
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 9,177—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après décrits le LUNDI, 26 mai 1884, à 10 1/2 heures A. M., de la propriété ci après décrite à savoir:
Sur les lieux, No 187 rue Tchoupitoulas—
97 Balles Gunnies.
21 Balles Sweepings.
Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY. Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
14mai—14,20,24,25

### VENTE DE CONSTABLE.
**N. E. Stratton vs. W. W. Stille.**
PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No. 5565—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à mon entrepôt rue Girod, entre Tchoupitoulas et Magasine, LUNDI le 26 mai 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un od lot de Faïence, Plaqué etc., etc., selon l'aperçu d'un inventaire à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ROGER MURPHY, Constable.
15mai—15 20 26

### VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.
ANNONCE JUDICIAIRE.
**Succession Bernard Finnan.**
PAR W. I. HODGSON, Encanteur, Bureau, No 13 rue Carondelet—LUNDI, le 16 juin 1884, à midi à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Natchez et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division C, en date du 13 mai 1884, dossier No 11,251, pour le compte de la succession de Bernard Finnan, décédé, à l'encan, il sera vendu—
Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Bellechasse, St Thomas, Ste Thérèse mesurant 27 pieds de face à la rue St Thomas, sur une profondeur de 144 pieds 11 pouces et 2 lignes et borné, dans le fond, par une allée, en commun, de 20 pieds de largeur pour l'usage du dit lot et des autres
Conditions Comptant sur les lieux. L'acquéreur assumera les taxes dues en 1884 en sus du prix de la vente. Acte de vente pardevant O. de Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur.
14 mai—14,25,1,8,15,...

ANNONCE JUDICIAIRE.
**Succession de Franklin Millard, décédé.**
A l'encan.
PAR W. I. HODGSON Encanteur, bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI le 21 juin 1884, à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B en date du 15 mai 1884 dans l'affaire de la succession de Franklin Millard, décédé, dossier No 10,587, à l'encan il sera vendu—
La partie indivise 18/288, d'un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Poydras et Lafayette, désigné par le No 3 et mesure 22 pieds de face à la rue St-Charles, sur une profondeur de 104 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles, au pied américain.
Les améliorations consistent en un magasin en briques à deux étages connu comme le No 109 rue St-Charles avec bail à H. Rolling & Co., jusqu'au 30 septembre 1884.
Conditions—Comptant sur les lieux.
Actes de vente pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, aux frais des acquéreurs y compris les taxes dues et exigibles en 1884.
20mai—20, 25—1, 8, 15, 21 juin.

### PAR HOEY & O'CONNOR.
**Résidence rue Royale.**
AGREABLE RESIDENCE DE FAMILLE.
Entre Dumaine et St Philippe.
Attenant
Aux résidences de MM. Tuyes et Surpy.
VENTE A L'ENCAN, A CREDIT.
PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 31 mai 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan—
La résidence en briques à trois étages et demi No 210 rue Royale sur le côté Est, entre les rues Dumaine et St Philippe, le terrain mesure 27 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Royale sur 90 pieds 1 pouce et 4 lignes de profondeur à une allée commune s'ouvrant sur la rue Dumaine. La résidence contient environ 10 appartements dans le corps principal de logis, avec une verandah aux trois étages sur la façade. Les devants de cheminées dans les chambres sont de marbre ciselé. L'aile est de trois étages avec 8 ou 10 chambres, lieux d'aisance, chambre à bain, etc. La bâtisse a été construite pour une résidence de famille. On peut la visiter en se procurant des cartes chez les encanteurs.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, le reste à un crédit de un et deux ans, avec intérêt à raison de 7 pour cent par an, privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant 1884, et feront un dépôt de 10 pour cent, au comptant, au moment de la vente.
Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Geo C. Preot, notaire, No 5 rue Carondelet.
17 mai—17,18,24,25,31

### AVIS DE SUCCESSION.
**Pilcher Brothers et William et Charles H. Pilcher vs. leurs créanciers.**
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 10,292—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de Pilcher Brothers et William et Charles H. Pilcher et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Louis Grunewald, syndic en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
21 mai—21 25 30

**Succession de Mme Eliza E. Meux.**
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9,406—Division [illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le tableau et compte présenté par le Dr Thomas O. Meaux, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.
Par ordre de la cour
JAMES T. CLARK, Greffier.
16 mai—16, 20, 25

**Succession de J. B. Trescazes.**
AVIS.—Toutes les personnes endettées à la succession de feu J. B. Trescazes sont requises de s'acquitter; de même que les personnes qui ont des réclamations contre la succession sont priées de les présenter à
W. E. MURPHY, avocat, 77 rue de la Douane.
16mai—16, 20, 25.

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR W. I. HODGSON
ANNONCE JUDICIAIRE.
**PROPRIÉTÉS DANS LE TROISIÈME DISTRICT.**
Le Stonewall Jackson Hall, rue des Champs Elysées.
Terrain de valeur à l'arrière de la rue Decatur.
Maison-cottage en bois avec deux terrains rue Musique.
Le cottage à double corps de logis, No 541 rue Bourbon, près Claiborne.
La maison-cottage en bois, avec deux terrains rue Derbigny.
Un cottage à double corps de logis touchant à cette dernière propriété.
Un cottage en bois et pharmacie, vis-à-vis le marché St-Bernard, Rue Claiborne.
Succession de LOUIS FIX, décédé.
Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.
A trois ans de crédit.—A l'encan.
PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureaux 13 rue Carondelet—SAMEDI, 31 mai 1884, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division E, daté du 26 avril 1884, Docket No 10 6[illegible], pour compte de la succession de Louis Fix, décédé, il sera vendu à l'encan—

**Propriété dans le Troisième District.**
L'ancien United-States Hotel, maintenant Stonewall Jackson Hall, rue des Champs-Elysées.
1° Un certain lot de terre de valeur, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Chartres et Decatur, mesurant 46 pieds 11 pouces de face à la rue des Champs-Elysées sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces.
Les améliorations consistent en la bâtisse en briques à trois étages, avec vérandahs en fer, connue sous le nom de Stonewall Jackson Hall, et autrefois sous celui de "United States Hotel" occupée par Mme Caldwell, ayant un vaste magasin au rez-de-chaussée, une salle de bal et une salle de réunion au premier, cinq grandes chambres avec vestibules au second, avec une bâtisse en briques à deux étages dans le fond ayant sept chambres,—aussi, grande cour, citerne, hydrant, lieux d'aisance, écuries au fond et appareils à gaz partout.
Cette propriété est fort convenable pour servir de lieu de réunion aux sociétés ou loges. Elle se trouve en face du dépôt du chemin de fer de Pontchartrain, à un ilet du ferry du chemin de fer Morgan-Texas, à deux ilets seulement de l'Hôtel des Monnaies des Etats-Unis, et à six ilets du marché français.
2° Un autre lot de terre, avec les hangars et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même ilet que la propriété ci-dessus décrite et la touchant dans le fond, ce terrain mesure 27 pieds 10 pouces de face à la rue Decatur sur une profondeur de 70 pieds 4 pouces 4 lignes.
3° Deux lots de terre dans la rue Musique, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le même district, dans l'ilet No 150, borné par les rues Musique, Girod, Urquhart et Des Arts, désignés par les Nos 23 et 24, lesquels se touchent et mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Musique sur une profondeur de 120 pieds.
Les améliorations consistent en une maison-cottage en bois, composée de deux chambres, avec cuisine, cuve, lieux d'aisance, etc. et un petit potager. Un des terrains est vague, c'est un bon endroit pour bâtir, le site n'étant éloigné que d'un demi-ilet de la station des chars de la rue Claiborne.

**Propriété dans la rue Bourbon.**
4° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district, dans l'ilet borné par les rues Bourbon (autrefois Bagatelle), Robertson (autrefois St. Jean Baptiste), Claiborne et St. Antoine, désigné comme le No 3 et mesurant 30 pieds 8 pouces de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 110 pieds.
Les améliorations consistent en un cottage à double corps de logis, connu comme le No 541 rue Bourbon, ayant deux chambres avec cuisine de chaque côté, 2 cuves puits etc. la propriété est dans le voisinage des chars de la rue Claiborne.

**Propriété dans la rue Derbigny.**
5° Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet No 27, borné par les rues Derbigny (autrefois Prosper), Claiborne, St Antoine et Annette, désignés par les lettres A et B, ils se touchent et mesurent chacun 31 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue Derbigny sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces 4 lignes.
Les améliorations consistent en un cottage en bois avec trois chambres, avec cuve et puits, un de ces lots est vague et très convenable pour y bâtir, n'étant éloigné que d'un ilet du City Railroad.

DANS LE MÊME ILET
6° Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre H, mesure environ 32 pieds 6 lignes de face à la rue Derbigny sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces 2 lignes.
Les améliorations consistent en une maison en bois à double corps de logis, ayant deux chambres avec cuisine des deux côtés, cuve, etc. La propriété n'est qu'à deux ilets du City Railroad

**Propriété dans la rue Claiborne.**
7° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Laharpe et Lapeyrouse, désigné par le No 7 et mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur d'environ 106 pieds 6 lignes.
Les mesurage ci-dessus de toutes les propriétés est plus ou moins entre lignes parallèles et de mesure américaine, conformément aux plans que l'on peut voir au lieu de la vente.
Les améliorations du lot décrit dans le paragraphe No 7 consistent en une maison en bois à un étage, avec vestibule, hangar et entourage, elle est occupée par une pharmacie. La maison a cinq chambres, avec cuisine dans le fond, cuve, lieux d'aisance, etc., elle est située vis-à-vis le Marché St Bernard et la propriété est connue comme celle de M. L. N. De Queyr[illegible]. Une double voie de chemin de fer de rue passe devant la propriété.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un, deux et trois ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente; les billets seront garantis par hypothèque spéciale et le privilège du vendeur. Les propriétés devront être assurées pour leur pleine valeur et les polices transférées au vendeur. Un intérêt de 5 pour cent est stipulé pour payer les frais d'avocat et autres dépenses en cas de poursuites judiciaires, et toutes les autres garanties ordinaires seront aussi fournies. Les acquéreurs assumeront, en outre du prix d'adjudication, le paiement des taxes dues et exigibles en 1884, et auront à faire un dépôt au comptant de 10 pour cent au moment de la vente
Actes de vente pardevant John R. Legier, notaire, aux frais des acquéreurs.
29 avril—29—4, 11, 18, 25 au 31.

ANNONCE JUDICIAIRE.
**Emplacement de choix pour bâtir.**
Près du Parc Supérieur de la ville, à un ilet au-dessus de la Bâtisse de l'Exposition, rue Magazine.
Succession de Robert Moores et de Cora A. Moores, son épouse.
Dossier No 9784—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
**Vente à l'encan pour du comptant.**
PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juin 1884 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 14 janvier 1884, Dossier No 9784, dans l'affaire de successions de Robert Moores et de sa femme, Cora A. Moores, née Cewaud, tous deux décédés, consolidées, il sera vendu à l'encan—
Un certain terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 17, borné par les rues Chestnut Market, Magazine ou Fouché et Broadway, (anciennement South Market), désigné comme le No 1, et mesurant 23 pieds de face sur chacune des rues Chestnut et Broadway, sur une profondeur et façade sur la rue Fouché ou Magasine de 210 pieds et formant les encoignures des rues Chestnut et Fouché et de Broadway et Fouché et faisant face sur chacune des dites trois rues. La rue Fouché est la continuation de la rue Magazine, et cet emplacement est définitivement choisi pour les bâtisses de l'Exposition qui se trouvent immédiatement en face de ces terrains et près du dit Parc Supérieur et offre une rare chance pour bâtir soit pour une pension ou un café.
Conditions comptant en passant la vente; 10 pour cent seront payés comptant sur les lieux pour lier la vente.
Acte de vente pardevant John G. Eustis notaire aux frais de l'acquéreur et qui assumera les taxes dues et exigibles en 1884, en sus de son adjudication.
8 mai—4 11 18 25 31 juin 7

ANNONCE JUDICIAIRE.
**Deux cottages doubles à Alger, sur la rue Alix, entre Olivier et Valette.**
Succession d'Edward Cahill, décédé.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No. 10,980.
à l'encan au comptant.
PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—LUNDI, 26 mai 1884, à midi, à la Bourse Barrell's Ferry, près du débarcadère des ferrys du premier et second districts, à Alger, Cinquième District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 24 avril 1884, dans l'affaire de la succession d'Edward Cahill décédé, dossier No 10,980, il sera vendu à l'encan—
Deux terrains de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de cette ville (Alger), dans l'ilet No 81 borné par les rues Alix, Sliss, Olivier et Vallette, désignés par les Nos. 28 et 29 qui se touchent et mesurent comme suit: Le lot No 28 mesure 30 pieds de face à la rue Alix sur une profondeur de 113 pieds et le lot 29 mesure 30 pieds de face à la rue Alix sur une profondeur de 113 pieds 11 pouces. Le tout entre lignes parallèles, au pied américain, conformément à un plan qui peut être vu à la Bourse.
Les améliorations consistent sur le lot No 28 d'un cottage en bois à deux corps de logis, maintenant connue comme les Nos 93 et 93 1/2 rue Alix et ayant 1 chambre et cabinet de chaque côté, bâtisses dans le fond avec 2 chambres, cuve, lieux d'aisance, arbres, fruitiers, etc. Sur le lot No 29 il y a un cottage en bois à deux corps de logis connue comme les Nos 91 et 91 1/2 de la rue Alix, près la rue Olivier, ayant de chaque côté 3 chambres et 1 cabinet, cuve, hangar, lieux d'aisance, etc.
Conditions—Comptant: Au moment de livrer les titres 25 pour cent seront requis au comptant sur les lieux pour lier la vente. Les acquéreurs assumeront en sus de leur enchère les taxes dues et exigibles en 1884
Actes de vente pardevant John LeMonnier, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
25 avril—25,27—4,11,18,25 mai

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR SPEAR & ESCOFFIER
ANNONCE JUDICIAIRE
**VENTE A L'ENCAN,**
**JOHN'S RESTAURANT,**
Rue du Canal, à côté du Grand Opera House.
Succession de John Streuna.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division D., No 9,084.
PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureaux, 46 rue Royale—SAMEDI, le 31 mai 1884, à 11 heures du matin, au John's Restaurant, rue du Canal, à côté du Grand Opera House, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, en date du 16 mai 1884, (à moins que le dit restaurant n'ait été vendu précédemment à l'amiable) je procéderai à la vente à l'encan de la propriété suivante, à savoir—
Tout le contenu du restaurant à côté du Grand Opera House, rue du Canal et connu comme le John's Restaurant, avec les installations, la clientèle et le terme non expiré du bail, chaque reur assumant le paiement du loyer pour le terme non-expiré du bail, et toutes les clauses et conditions du bail.
La dite vente sera faite, en bloc, de tout le contenu du restaurant et installations, la clientèle, et le terme non expiré du bail, et dans le cas où il ne se présenterait pas d'acquéreur, j'offrirai au même endroit et à la même vente toutes les installations, la clientèle et le terme non expiré du bail etc, séparément ou en lots.
Conditions—Comptant.
18 mai—18,20,24,28 31

ANNONCE JUDICIAIRE.
**Meubles de maison. Croix et Boucles d'oreilles en diamants, chaîne en or, Plaqué, etc.**
Succession de Henri Bassemeier.
No. 5883—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
Succession de feue Catherine Bassemeier, femme de Jacob Maus.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 7694.
PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—LUNDI, 26 mai 1884, à 5 heures P. M., il sera vendu à l'encan au No 1010 rue Tchoupitoulas, entre les rues Neuvième et Harmonie, en vertu et conformément à deux ordres en date du 11 mai 1884 par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans pour le compte des deux susdites successions, le contenu du dit local comprenant—
Meubles de salon en noyer noir, ameublements pour chambres en noyer noir. Bureaux (C. S. Rockers), fires en cèdre, armoires, chaises, lavabos, sièges à lit, [illegible], machine à coudre, coffre, [illegible] articles de cuisine, coffre en fer, etc. Le tout pour être vendu en bloc.
—Aussi—
1 croix en diamant et chaine en or, boucles d'oreilles en diamant, plaqué, etc.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication 15 mai—15 20 24 26

Baux, billets à recevoir, livres, comptes ouverts, installations de magasin et de bureau et meubles, coffre en fer de Diebold, Morris & Cie., élévateur, etc., etc.
Et un lot de marchandises à l'entrepôt No 14 rue Bourgogne, entre Canal et Douane, se composant en partie de lavabos, bouteilles de brandy, sauricière, globes et autres, abat-jours, cheminées, machines à tuyauter, lanternes, cages d'oiseaux en cuivre, échelles, gobelets, assiettes, baquets en bois de cèdre, lampes, articles en bronze, garnitures de lavabos, en ferblanc, pincettes, etc., pour cheminées, pinceaux, et d'autres objets qu'il serait trop long d'énumérer.
**M. L. Navra vs. Ses Créanciers.**
No. 10,232—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.
PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau 46 rue Royale—JEUDI 27 mai 1884 et les jours qui suivent, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'encan en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A en date du [illegible] mai 1884, dans l'affaire ci-dessus, le contenu du magasin et les articles ci-dessus mentionnés, sauf que le bail de rez-de-chaussée de la propriété expirant le 30 septembre 1884, à raison de $35 par mois payable mensuellement, et en vertu du même ordre il sera vendu, au No 167 rue du Canal, mercredi le 28 mai 1884 à 11 heures du matin, le bail des lieux, expirant le 30 septembre 1884 à raison de $300 par mois payable mensuellement, une copie du dit bail sera lue à la vente. Aussi, les installations du magasin, billets à recevoir, livres, comptes ouverts, un coffre en fer de Diebold, Morris & Cie, un élévateur, etc. etc.
Conditions Comptant.
15mai—15 20 24 27

### ATTENTION!
Hôtels, Bateaux à vapeur, Restaurants.—Aux personnes qui tiennent maison, et au commerce en général.
Plaqué Majolica, Plaqué, Plaqué Dresden, Plaqué Craquelé et Japonais, Statuettes en Biscuit, Plaqué Hongrois et Barbotine, Services de table peints.
Porcelaine Française.
Porcelaine Billeck et Worcester.
Services pour Poisson et Gibier.
Beaux Articles de Toilette.
Articles en cuivre.
Crystallerie Baccarat et Articles d'optique.
Plaqués de Dresde.
Porcelaine, Faience, Verrerie et une foule d'autres Articles ayant cours dans le commerce.

**M. L. NAVRA vs SES CREANCIERS.**
No 10,232.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A.
PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureaux, 46 rue Royale—MERCREDI, 21 mai 1884 et les jours suivants, à onze heures il sera vendu au No 167 de la rue du Canal entre celles Bourbon et Dauphine, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 8 mai 1884, dans l'affaire ci-dessus, le contenu du magasin ci-dessus mentionné, consistant en partie des marchandises décrites plus haut.
Conditions—comptant.
N. B.—Les acquéreurs auront à payer leurs comptes aux bureaux des Encanteurs, avant livraison des marchandises, et les marchandises devront être enlevées avant la prochaine vente.
10 mai—10,14,18,21,22,28

**Propriété du Troisième District**
Vis-à-vis du Morgan's Louisiana and Texas Rail Road Depot,
Rue Levée, entre les rues Champs-Elysées et Marigny.
Succession de Jose Barba.
No 10,424—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
PAR SPEAR & ESCOFFIER Placide J Spear, Encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 14 juin 1884, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 avril 1884, pour le compte de la dite succession, à savoir—
Trois certains terrains, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Levée, Marigny, Victoire et Champs-Elysées désignés par les Nos 4, 5 et 6 sur un plan dressé par C. A. DeArmas, député voyer général, en date du 9 novembre 1859, déposé en l'étude de Philippe Lacoste, anciennement notaire en cette ville, les dits lots mesurent au pied américain, à savoir: le lot No 4, 16 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la dite rue Levée; le No 5 16 pieds 11 pouces de face à la rue Levée, le lot No 6, 17 pieds 5 pouces 7 lignes de face à la rue Levée sur une profondeur à chacun de ces lots de 62 pieds 10 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, lesquelles comprennent une bâtisse en briques à un étage, divisée en trois corps de logis, avec deux chambres de chaque côté, et une bâtisse en briques à un étage dans le fond, avec une chambre de chaque côté.
La dite propriété a été acquise par le dit feu José Barba de Samuel Marx, par acte passé le 13 décembre 1859 pardevant Philippe Lacoste, notaire et enregistré au bureau de transferts, livre 79 folio 483
Termes et conditions—Une moitié ou plus au comptant, le reste à un crédit de un ou un et deux ans au gré de l'acquéreur, et portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les dits billets seront garantis par privilèges et lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété. L'acte de vente contiendra les clauses usuelles de non aliénation, vente sans estimation, 5 pour cent d'honoraires d'avocat, etc., etc. L'assurance devant correspondre avec le montant des billets et le transfert de la police etc. L'acquéreur assumera, en sus du prix de son adjudication les taxes de ville et d'Etat de 1884, et un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication sera requis par les encanteurs au moment de la vente. Actes de vente pardevant O. De[illegible] notaire, aux frais des acquéreurs.
10 mai—10 17 [illegible]